

Madame la Présidente,

Je remercie Mr David Shearer pour son exposé et pour son travail exceptionnel dans des conditions difficiles et Mme Jial pour son témoignage touchant.

Je voudrais aujourd'hui aborder trois aspects : (1) l'accord de paix et sa mise en œuvre; (2) la situation sécuritaire et humanitaire ; et (3) le mandat de la MINUSS.

Depuis le dernier renouvellement de mandat en mars 2018, le paysage politique et le conflit au Soudan du Sud ont profondément changé. La Belgique félicite en particulier les parties et l'IGAD pour **la signature de l'accord revitalisé** sur la résolution du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) en septembre 2018. Des progrès ont été accomplis sur le terrain depuis lors, notamment la réduction de la violence politique à grande échelle.

Cependant, des problèmes subsistent dans la mise en œuvre de l'accord, notamment des retards dans l'agrément des dispositions de sécurité. Il est indispensable que les parties se mettent d'accord sur une vision conjointe du futur du secteur de sécurité afin d'éviter de nouvelles violences à grande échelle. Le succès de ce processus dépendra d'une participation significative des femmes dans tous les domaines du processus de paix, en particulier dans les comités créés conformément à l'accord de paix. La Belgique tient à souligner à toutes les parties au conflit, signataires et non-signataires, que cet accord représente la fenêtre d'opportunité pour achever une paix durable dans le pays.

Madame la Présidente,

Nous sommes alertés par le rapport du SG qui indique que les groupes armés continuent de cibler les civils et qu'une crise humanitaire démesurée touche tout le pays, avec 1 sur 3 Sud-Soudanais déplacé. Même si la violence politique est réduite, la violence intercommunautaire s'est intensifiée au cours des derniers mois. Plus de 500 personnes ont perdu la vie dans ce type de violence depuis le début de l'année. Il est essentiel de mieux comprendre les raisons profondes de ce type de violence pour arriver à les aborder plus efficacement.

Madame la Présidente,

Les femmes et les filles au Soudan du Sud ne récoltent pas encore les dividendes de la paix et démontré par Mme Jial. Au contraire. **La violence sexuelle** contre les femmes a même augmenté depuis l'année passée. Aucune solution durable ne peut être trouvée au conflit au Soudan du Sud

sans s'attaquer de manière urgente et efficace à ce type de violence ciblant principalement les femmes et les filles, mais également les hommes et les garçons. Les terribles viols de masse commis à Bentiu à la fin de 2018 en sont un triste exemple. Ils ont révélé des lacunes dans la détection, la prévention et la réponse aux incidents de violence sexuelle. De manière horrible, neuf autres femmes et filles ont été soumises au viol collectif dans un autre incident ,près de Bentiu, il y a quelques semaines.

Le besoin de justice de ces femmes est réel et nous encourageons la MINUSS mais aussi la communauté internationale à appuyer par tous les moyens possibles la lutte contre l'impunité pour ces faits.

Madame la Présidente,

Dans quelques jours, nous serons autour de cette table pour adopter la résolution renouvelant le mandat de la MINUSS. La **protection des civils** doit rester la tâche prioritaire de la MINUSS et doit être prioritaire dans toutes les décisions relatives à l'utilisation des ressources par la mission.

La reconfiguration des sites de protection de civils, qui est parfois évoquée, n'est possible qu'à certaines conditions :

- 1) les conditions doivent être véritablement favorables dans les zones de retour - ;
- 2) une stratégie à long terme doit être mise en place, définissant des solutions durables pour tous les personnes déplacées (y compris les réfugiés) ;
- 3) Chaque personne déplacée ne peut rentrer dans son village ou ville d'origine que si sa réinstallation est volontaire, bien informée, en toute sécurité et dans la dignité.
- 4) les efforts pour des retours doivent être soutenus par une planification sensible au genre, en coordination avec les acteurs humanitaires.

En attendant que ces conditions soient réunies, la MINUSS doit continuer à assurer la protection et la sécurité dans les sites. Nous souhaitons également que la MINUSS augmente les patrouilles en dehors des sites. Au-delà de la protection physique, nous encourageons la MINUSS à recourir également à tout l'éventail des mécanismes non armés de protection des civils, notamment l'engagement avec les communautés, la médiation locale, le travail policier de proximité, le monitoring des droits de l'homme et l'analyse des informations.

Je vous remercie, Madame la Présidente.